



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6171^e séance

Lundi 27 juillet 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Okuda
	Mexique	M. Heller
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 20.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs, comme je l'ai indiqué lors de la séance de ce matin, de bien vouloir limiter leur déclaration à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer une copie du texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la Salle.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction concernant l'exposé que M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, nous a présenté aujourd'hui, et qui demeure l'un des outils les plus importants pour évaluer la situation sur le terrain et examiner les efforts visant à promouvoir le règlement pacifique du conflit israélo-arabe.

La situation au Moyen-Orient, qui s'est détériorée à la suite de la poursuite de l'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens, syrien et libanais depuis 1967, reste un motif de grave préoccupation non seulement pour la région, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale.

Le Mouvement des pays non alignés déplore le manque de progrès effectués, malgré les efforts constants déployés aux niveaux régional et international pour parvenir à une solution juste et durable à la question de Palestine et à une paix globale au Moyen-Orient, sur la base de la solution à deux États, du mandat de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1373 (2001), 1515 (2003) et 1850 (2008). Cette absence de progrès est due aux violations israéliennes constantes du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme ainsi qu'au rejet par Israël de tous les appels à la cessation de ses violations flagrantes et à la poursuite des négociations de bonne foi sur tous les volets du processus de paix.

Israël, puissante occupante, fait obstacle aux efforts déployés pour reprendre les négociations de

paix, par les violations des droits de l'homme qu'il commet contre le peuple palestinien, notamment l'humiliation quotidienne de celui-ci, outre ses initiatives constantes visant à imposer des solutions unilatérales par la création de manière illégale de nouveaux faits accomplis sur le terrain, pour modifier la composition, le statut et le caractère démographique du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Israël ne s'abstient pas de prendre des mesures qui préjugent du résultat des négociations sur les questions du statut final – Jérusalem, les colonies de peuplement, les réfugiés, les frontières, la sécurité et les ressources en eau. Ces mesures illégales renforcent la méfiance, provoquent de nouvelles tensions, font obstacle à un progrès réel et suscitent des doutes profonds quant à la crédibilité d'Israël en tant que partenaire dans le processus de paix.

En Cisjordanie, Israël poursuit sa colonisation illicite du territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est et aux alentours, par l'intensification de sa confiscation de terrains palestiniens, l'expansion des colonies et le transfert de colons, la construction de la barrière et autres mesures destructrices, notamment la démolition de maisons palestiniennes supplémentaires, cela pour tenter l'annexion de facto d'autres terres palestiniennes. Tout cela représente une violation grave et flagrante du droit international et des résolutions de l'ONU, ainsi que des engagements pris par Israël en vertu de la Feuille de route, qui appelle clairement au gel de toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement israéliennes, y compris la croissance naturelle et le démantèlement de tous les avant-postes créés depuis mars 2001.

Israël ne s'est pas engagé à geler toutes ses activités de peuplement et continue de défier le consensus international en la matière. La communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, doit utiliser tous les moyens et outils pratiques dont elle dispose conformément à la Charte et au droit international pour prendre les mesures nécessaires afin d'obliger Israël à respecter le droit. Le Mouvement des pays non alignés exprime sa profonde préoccupation en ce qui concerne les dommages considérables causés par les implantations de colonies israéliennes, la barrière et la multiplication des postes de contrôle qui divisent le territoire palestinien en cantons séparés, isolent Jérusalem-Est, sapent la contiguïté, l'intégrité, la viabilité et l'unité du territoire palestinien et remettent

en cause les perspectives de parvenir à la solution des deux États.

En outre, la crise non résolue à Gaza continue d'avoir des incidences négatives sur tous les efforts visant à promouvoir le processus de paix et ravage de manière inacceptable le tissu social et la vie des civils à Gaza. Israël continue d'imposer un blocus à la population civile palestinienne, la privant ainsi de ses besoins humanitaires et empêchant la reconstruction de Gaza, en violation du droit humanitaire et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël lève immédiatement son blocus illégal et autorise l'ouverture immédiate et durable de tous les points de passage frontaliers afin d'atténuer la crise humanitaire et de procéder au relèvement et la reconstruction rapides et urgents de Gaza. Le Mouvement des pays non alignés est également convaincu qu'il n'y a aucune justification juridique, politique ou morale à l'emprisonnement par Israël de la population palestinienne à Gaza et appelle à la levée de ce châtiment collectif illégal.

Pour ce qui a trait au Liban, le Mouvement des pays non alignés reste profondément préoccupé par les violations aériennes et terrestres constantes de la souveraineté libanaise, en infraction avec la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et appelle Israël à se retirer totalement des territoires libanais encore occupés dans les fermes de Chebaa, les collines de Kafr Chouba et la partie nord du village d'Al-Ghajar.

Concernant le Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et initiatives prises ou à prendre par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et sa structure institutionnelle, ainsi que les mesures israéliennes destinées à imposer sa juridiction et son administration sur ce territoire sont nulles et non avenues et sans effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément également aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La détermination internationale d'œuvrer pour la paix au Moyen-Orient et de s'assurer que les engagements pris sont tenus, est aujourd'hui plus

ferme que jamais. La partie arabe a réitéré à maintes reprises qu'elle était disposée à œuvrer pour la paix, comme le stipule l'Initiative de paix arabe, fondée sur le principe de l'échange de la terre contre la paix. Il appartient maintenant à Israël de saisir l'occasion de réaliser une paix globale, juste et durable, en mettant fin à ses activités illégales de peuplement pour mettre un terme à l'occupation qu'il exerce depuis 42 ans et s'engager clairement à mettre en place la solution à deux États, par des moyens pacifiques, grâce à des négociations sur toutes les questions essentielles, fondées sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il est profondément attaché à continuer d'appuyer tous les efforts visant à parvenir à la paix au Moyen-Orient et qu'il y contribuera.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je vais maintenant parler en ma qualité de représentant de mon pays. L'Égypte participe aux efforts pour relancer le processus de paix qui, malheureusement, sont contrariés par le rejet constant par Israël des conditions nécessaires à la paix, essentiellement la cessation totale de toutes les activités de peuplement, conformément aux engagements pris dans la Feuille de route. L'escalade de la politique de peuplement menée par Israël, notamment à Jérusalem-Est et aux alentours, ne sert pas les objectifs de la paix mais cherche à modifier les faits en créant une situation de fait accompli sur le terrain et pour préjuger des négociations sur le statut définitif, dans l'espoir que la communauté internationale restera silencieuse devant ses tentatives de s'emparer du territoire palestinien et de l'annexer de facto. Cependant, la communauté internationale, dans son ensemble, s'oppose aux politiques de peuplement israéliennes, et a conscience de ses réels efforts et les rejette.

Dans ces circonstances, l'Égypte met en garde contre les conséquences de la colonisation et des prétendues activités de croissance naturelle, qui entravent non seulement les efforts visant à relancer le processus de paix, mais tendent également de compromettre la contiguïté des territoires palestiniens et à annihiler les chances de réaliser une solution internationale fondée sur l'existence de deux États au sein des frontières de 1967. Ces activités remettent en question la crédibilité de l'engagement du Gouvernement israélien dans le processus de paix, notamment parce qu'elles sont en contradiction directe

avec le principe fondamental sur la base duquel le processus a été créé – le principe de l'échange de territoires contre la paix.

L'Égypte met en garde contre les efforts accrus déployés par Israël pour changer le caractère de Jérusalem-Est occupée et la séparer de ses environs arabes et palestiniens par le biais de la confiscation et de la démolition de maisons palestiniennes et de la construction de nouvelles unités de peuplement, y compris la construction prévue de 20 nouvelles unités de logement dans le quartier de Sheikh Jarral. Israël a également tenté de violer le caractère sacré des lieux saints islamiques de la ville en publiant des déclarations selon lesquelles Jérusalem, y compris tous ses quartiers, est la capitale unifiée d'Israël. Toutes ces initiatives sont clairement contraires aux résolutions de l'ONU qui rejettent toutes les tentatives d'Israël d'annexer Jérusalem-Est et les déclarent nulles et non avenues.

Dans le même temps, les efforts internationaux visant à trouver une solution juste et consensuelle au problème des réfugiés sur le long terme doivent être intensifiés. Israël a essayé d'é luder cette question, en particulier en intensifiant les débats au sein du Gouvernement israélien sur le concept d'un État juif. De tels débats ont un effet néfaste sur l'ensemble de la population arabe des territoires palestiniens occupés.

Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit œuvrer pour mettre fin aux violations commises par Israël et le contraindre à honorer ses engagements de protéger les civils palestiniens et d'œuvrer à la promotion de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

L'Égypte encourage les efforts du Gouvernement des États-Unis et se félicite de la volonté sincère de son président d'œuvrer pour une paix globale au Moyen-Orient en mettant fin aux activités de peuplement et en adoptant une vision objective de la solution à deux États. L'Égypte appuie également les efforts du Quatuor international, qui a envoyé un message clair de solidarité envers la solution à deux États, et appuie la convocation d'une réunion à Moscou qui aura lieu, cette année, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du processus d'Annapolis. L'Égypte ne ménagera aucun effort pour parvenir à la réconciliation palestinienne par l'intermédiaires du dialogue du Caire qui doit mener à la réunification du peuple palestinien en Cisjordanie et à Gaza, sous la direction légitime de

l'Autorité palestinienne représentée par le Président Abbas.

L'Égypte travaille également à des arrangements pour permettre l'ouverture durable des points de passage à Gaza sur la base de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage, mettre un terme à la punition collective du peuple palestinien à Gaza, et appliquer intégralement et honnêtement la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Maurer (Suisse) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour la possibilité qui nous est donnée de faire part de nos vues sur la situation au Moyen-Orient, tout en me limitant à quelques aspects du conflit israélo-palestinien. Bienvenue et merci à M. Fernández-Taranco pour son intervention très pertinente ce matin.

La Suisse est vivement préoccupée par la situation humanitaire qui prévaut actuellement dans la bande de Gaza. La récente guerre et les lourdes conséquences qu'elle a engendrées ont encore accru la précarité des conditions d'existence sur ce territoire exigu et densément peuplé. Ces conséquences placent la communauté internationale devant une véritable urgence. La quasi-impossibilité de fournir des biens de première nécessité, le manque d'électricité, les limitations en eau potable et le grave dysfonctionnement du système de traitement des eaux usées sont autant de situations alarmantes.

La Suisse rappelle que conformément aux obligations du droit international humanitaire, l'accès des organisations humanitaires à la population civile et l'acheminement des biens de première nécessité doivent être garantis par Israël en sa qualité de Puissance occupante. Soixante ans après l'adoption des Conventions de Genève, le respect du droit international humanitaire demeure notre meilleure réponse à l'égard des victimes.

Tout en respectant les impératifs sécuritaires d'Israël, la Suisse estime qu'il est nécessaire de parvenir de façon concertée à la mise en place d'un mécanisme d'accès humanitaire et de reconstruction. Un tel mécanisme, que la résolution 1860 (2009) de ce Conseil appelait d'ailleurs à développer, devrait se baser sur le cadre proposé par les Nations Unies pour la fourniture de l'aide humanitaire à Gaza et s'articuler autour d'un comité de nature technique assurant un

accès humanitaire substantiel et durable. Il devrait avoir pour référence les quatre principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tels que définis par la pratique humanitaire et reconnus par la communauté internationale dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

Sous la présidence de l'ONU, cette instance neutre, indépendante et de composition internationale devrait assurer la reconstruction et le relèvement de la bande de Gaza et instaurer un mécanisme de contrôle des biens importés. La Suisse est prête à contribuer à la mise en place d'une telle instance.

À la suite d'un conflit, les missions d'établissement des faits dans le cadre d'allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont une nécessité à l'égard des victimes. Nous estimons que ces missions favorisent à terme une résolution durable des conflits et accroissent la prévention de futures violations. Pour atteindre ces deux objectifs, elles doivent être basées sur un mandat équilibré qui prenne en considération toutes les parties à un conflit et tous les types de violations.

C'est là la volonté de la Mission Goldstone, mandatée par le Conseil des droits de l'homme. Nous attendons dès lors avec intérêt le rapport relatif aux violations présumées commises par toutes les parties au conflit. Il conviendra ensuite de déterminer les suites à donner à ce rapport.

Nous tenons ici à saluer la volonté renouvelée de la communauté internationale, en particulier de la part de l'administration des États-Unis, de promouvoir activement une solution globale au conflit israélo-arabe. L'Initiative de paix de la Ligue arabe et la volonté de l'État d'Israël d'aboutir à une paix durable avec ses voisins sont des signes encourageants. C'est pourquoi, une forte participation de la communauté internationale doit nous permettre de mettre désormais fin à ce conflit lancinant.

Les paramètres de ce règlement sont connus. Le gel complet de toute extension des colonies d'implantation est un élément déterminant pour garantir un processus de paix. La destruction à Jérusalem-Est de maisons palestiniennes à proximité de la vieille ville ainsi que les évictions prévues de familles palestiniennes ne doivent ainsi pas intervenir. De même, et afin d'engager un véritable processus politique, il est essentiel de renoncer à la violence.

L'arrêt des tirs de roquettes contre la population civile israélienne doit être maintenu.

La Suisse est convaincue que le conflit israélo-palestinien ne peut être résolu par des moyens militaires. Les paramètres Clinton, les discussions de Taba et l'Initiative de Genève sont autant de références qui explicitent clairement une solution. La création d'un État palestinien viable et vivant côte à côte avec un État d'Israël internationalement reconnu dans des frontières sûres est ainsi la seule voie pouvant conduire à un règlement durable du conflit.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois encore l'urgence et l'importance de la création d'un mécanisme d'accès humanitaire et de reconstruction à Gaza. Nous comptons sur le soutien du Conseil de sécurité dans ce processus et sur la participation active des États membres concernés et des entités pertinentes du système des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre décision opportune de convoquer un débat public sur la situation au Moyen-Orient. La presse a suivi le dossier, comme en atteste aujourd'hui la première page d'un journal local. La formule que vous avez choisie renforce considérablement la pertinence et l'impact des exposés mensuels au Conseil de sécurité, puisque tous les États Membres ont ainsi la possibilité de faire part de leurs vues sur un sujet aussi important. Je remercie aussi le Sous-Secrétaire général Oscar Fernández-Taranco de son exposé très complet.

Plus de sept mois se sont écoulés depuis qu'un cessez-le-feu a été conclu dans la bande de Gaza, mais la situation humanitaire sur place continue d'être une source de grave préoccupation. L'accès aux produits de première nécessité demeure clairement insuffisant et la reconstruction si nécessaire n'a pas encore démarré faute de matériaux de construction. La tranquillité relative que nous observons actuellement dans la bande de Gaza ne devrait pas nous faire ignorer la détresse dans laquelle continuent de vivre ses habitants. Derrière les statistiques de la guerre qui s'est déroulée à Gaza au début de l'année, il y a des hommes, des femmes et des enfants bien réels. Ils ne subissent plus des bombardements quotidiens, mais ils demeurent forcés de vivre dans des conditions absolument inacceptables.

Le Brésil réaffirme donc l'urgence d'un effort international visant à la fois à reconstruire Gaza et à répondre à tous les besoins humanitaires de sa population. Israël doit pleinement respecter l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005 et maintenir les points de passage ouverts. Dans le même temps, les groupes militaires à Gaza doivent maintenir la retenue dont ils ont fait preuve ces derniers temps et s'abstenir de tout acte de violence contre la population civile israélienne, en particulier dans les zones du sud.

En ce qui concerne la Cisjordanie, nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction devant les efforts israéliens consentis récemment pour faciliter les déplacements et améliorer le passage vers Israël. Ces mesures sont positives et doivent se poursuivre. Toutefois, il faut faire davantage encore. Il est impératif qu'Israël gèle toutes les activités de peuplement, y compris celles liées à la croissance naturelle, et démantèle les colonies existantes, principalement celles construites après 2001. Cet aspect est particulièrement important à Jérusalem-Est, où les tentatives de redessiner la carte démographique ne font que compliquer une situation déjà très difficile. La construction du mur, jugée illégale par un avis consultatif de la Cour internationale de Justice, doit également cesser.

Nous devons encourager le développement socioéconomique dans tous les territoires palestiniens occupés, tout en trouvant des moyens de désamorcer les tensions et de limiter le mécontentement devant les possibilités limitées qu'offre la vie quotidienne. Le Brésil apporte sa contribution en ce sens. Nous sommes actuellement en train de construire un centre sportif à Ramallah, avec nos partenaires du forum Inde, Brésil et Afrique du Sud, et nous allons faire venir deux des plus prestigieuses équipes de football brésiliennes pour jouer pour la paix. Notre expérience a montré que le sport est un outil utile pour susciter l'espoir et offrir des perspectives d'avenir dans les zones défavorisées.

Sur la scène diplomatique, il semble y avoir une évolution prometteuse. Le fait que les États-Unis se soient très tôt et activement engagés en faveur du règlement du conflit israélo-palestinien et continuent d'appuyer la solution des deux États est très encourageant. Le fait que le Premier Ministre Netanyahu soit ouvert à l'idée d'un État palestinien est également de bon augure, même si cela doit encore évoluer pour reconnaître la nécessité de donner à la Palestine les attributs en faisant un État à part entière.

Pour que ces signes encourageants donnent les résultats attendus, il va falloir continuer de faire preuve d'une volonté politique continue et d'une véritable hauteur de vues.

Cela vaut également pour les Palestiniens. Le Brésil salue les efforts de l'Égypte pour encourager la réconciliation intrapalestinienne. Mais pour que ces efforts portent leurs fruits, toutes les parties doivent s'efforcer de bonne foi de trouver un terrain d'entente sous la direction de l'Autorité palestinienne. L'aptitude à surmonter les divergences internes déterminera la possibilité d'édifier un État palestinien véritablement indépendant et prospère. L'histoire n'aura pas de pardon pour ceux qui refusent d'accepter des compromis pour parvenir à l'unité, car sans unité, il ne peut y avoir de paix.

Le Brésil appuie la déclaration du Quatuor du 26 juin sur la reprise des négociations pour mettre fin au conflit et parvenir à la solution des deux États sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de Madrid, de la Feuille de route et de tous les accords précédemment conclus. Cette solution est nécessaire aujourd'hui, et non pas demain. Comme le Ministre Celso Amorim l'a déclaré à la Conférence du Caire sur Gaza en mars dernier, l'heure est à la paix et non à un processus de paix.

Ces vues ont également été exprimées au Ministre des affaires étrangères israélien, M. Avigdor Lieberman, la semaine dernière au Brésil. Sa visite a témoigné des relations bilatérales productives qui existent entre nos deux pays. Elle a également montré la volonté de mon gouvernement de contribuer autant que possible à l'établissement d'une paix globale. À cette fin, l'Envoyé spécial brésilien au Moyen-Orient, l'Ambassadeur Oura-Preto, a récemment achevé une tournée dans la région au cours de laquelle il a de nouveau, dans le cadre de réunions très diverses, exprimé l'appui du Brésil à la paix et à la promotion de l'entente mutuelle.

Dans le même esprit, le Gouvernement brésilien, en coopération avec le Département de l'information de l'ONU, a organisé un séminaire international sur la paix au Moyen-Orient à l'intention des médias sur le thème « Promouvoir le dialogue israélo-palestinien, la perspective sud-américaine », qui a lieu aujourd'hui et demain à Rio de Janeiro. Cet événement rassemble des personnalités politiques, des journalistes, des intellectuels et des membres des groupes de la société civile venus d'Israël, de Palestine, du Brésil et d'autres

pays de l'Amérique du Sud. Ce séminaire est une initiative incarnant l'esprit d'ouverture et de dialogue qui doit régner sur les plans politique et diplomatique.

On dénombre environ 7 millions de Brésiliens d'origine libanaise. Il n'est donc pas surprenant que nous suivions de très près l'évolution de la situation dans ce pays frère. Nous félicitons les partis politiques libanais pour la conduite des récentes élections et nous les encourageons à poursuivre le dialogue pour former un Gouvernement largement représentatif et stable. Nous jugeons particulièrement encourageants les efforts inlassables du Président Sleiman pour instaurer la confiance entre les principales forces politiques du pays et ancrer ainsi la stabilité.

La cache d'armes découverte récemment dans le sud du Liban constitue une violation flagrante de la résolution 1701 (2006). Il est impératif que toutes les parties sans exception respectent les dispositions de la résolution. Il est également fondamental que toutes les parties coopèrent pleinement à l'enquête que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban mène sur cet incident.

Ma délégation estime que des conditions plus favorables que dans un passé récent sont en train d'être mises en place pour faciliter des progrès appréciables vers un règlement du conflit au Moyen-Orient. Elles nous offrent ainsi une chance que nous ne devons pas laisser passer. Le Brésil est prêt à faire tout ce qui est en ce son pouvoir pour aider les parties.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous transmettre les remerciements de ma délégation, Monsieur le Président, pour l'organisation du présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Nous voudrions également remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernández-Taranco, de son exposé sur les faits nouveaux survenus dans la région. Parallèlement à la présente déclaration, l'Indonésie s'associe à celle faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le débat du Conseil aujourd'hui fournit un autre rappel vivant des dures épreuves qui continuent d'accabler le territoire palestinien occupé et, ce qui n'est pas le moins important, l'extrême lenteur des

progrès dans l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Comme d'autres pays, l'Indonésie reste profondément préoccupée par la gravité de la crise humanitaire qui continue de frapper la bande de Gaza à la suite des attaques israéliennes de décembre 2008 et janvier 2009. Si la forme la plus brutale de l'action militaire a pris fin, la quantité de vivres, de médicaments et de matériaux de reconstruction dont l'accès à Gaza est autorisé demeure terriblement insuffisante. La communauté internationale ne peut permettre que cette situation persiste. Elle doit continuer à parler d'une seule voix pour exiger qu'Israël ouvre les points de passage vers Gaza afin de rendre possibles les activités de reconstruction ainsi que l'accès à des produits humanitaires d'extrême nécessité pour alléger la crise humanitaire.

La litanie des pratiques illégales d'Israël est bien connue. Peu cependant constituent un affront aussi grave aux perspectives de paix et un obstacle aussi grand au processus de paix que ses pratiques illégales de colonisation. Israël continue de construire et d'agrandir ses colonies illégales, du même coup démolissant des demeures et autres structures palestiniennes, confisquant des terres et imposant des postes de contrôle qui limitent arbitrairement la circulation des Palestiniens. Malgré les appels répétés de la communauté internationale, Israël persiste dans ses efforts pour changer le caractère et le statut juridique de Jérusalem-Est.

L'Indonésie condamne une fois de plus ces politiques de colonisation, qui menacent sérieusement la continuité, l'intégrité, la viabilité et l'unité du Territoire palestinien occupé et mettent en danger les chances de réaliser la solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967 par la création d'un État de Palestine souverain et indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Alors qu'Israël persiste dans ses activités de colonisation illégales, l'Indonésie est encouragée par le consensus international sans cesse plus fort qui rejette ces activités, exige qu'il y soit mis fin immédiatement et que les colonies soient démantelées.

De fait, alors qu'Israël reste sourd à l'exhortation internationale de rester fidèle à son engagement envers une solution à deux États, l'Indonésie est encouragée par un certain nombre de faits récents d'une grande importance. Premièrement, on perçoit un nouveau sentiment d'urgence dans les pourparlers de

réconciliation intrapalestinienne, facilités par le Gouvernement égyptien. Nous tenons à souligner toute l'importance de progresser sur ce plan, car il s'agit de promouvoir l'unité palestinienne.

Deuxièmement, l'attachement de la communauté internationale à la cause de la paix en Palestine a été concrètement démontré par les promesses d'aide matérielle, comme on l'a vu à la Conférence internationale sur l'économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza, tenue le 2 mars 2009 à Charm-el-Cheik, en Égypte.

Troisièmement, on a assisté à une intensification de l'activité diplomatique avec l'objectif de faire repartir les négociations. À cet égard, nous devons reconnaître en particulier les énergiques efforts des États-Unis et l'intervention permanente du Quatuor.

L'Indonésie, pour sa part, ne se départit pas de sa position: elle appelle à un règlement basé sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les termes de référence de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Notre soutien à l'édification d'un État de Palestine est inébranlable – un État, nous tenons à le souligner, doté de tous ses attributs.

Une paix véritablement globale et durable au Moyen-Orient exige non seulement une solution à la question de Palestine, mais aussi des progrès sur les volets Israël-Liban et Israël-Syrie. À cet égard, nous continuons à exiger qu'Israël se conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et se retire du Golan syrien sur la ligne du 4 juin 1967. De même, nous demeurons préoccupés par les permanentes violations israéliennes de la souveraineté du Liban, sur terre et sur mer, en violation de la résolution 1701 (2006), et nous appelons Israël à se retirer complètement de ce qu'il occupe encore de territoire libanais.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. En outre, les pays suivants se rallient à cette déclaration: Turquie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Islande et Ukraine.

Les événements de l'an passé ont montré surabondamment que nous devons nous orienter sans délai vers un renouvellement du processus de paix au Moyen-Orient. L'Union européenne demeure attachée à

un règlement global du conflit arabo-israélien sur la base du droit international; des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; des termes de référence de la Conférence de Madrid, y compris le principe « terre contre paix »; des accords antérieurement conclus entre les parties; et du processus d'Annapolis, aussi bien que de l'Initiative de paix arabe. Nous restons également attachés à la solution à deux États, avec un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, comprenant la Cisjordanie et Gaza, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël.

Nous nous félicitons de la détermination du Gouvernement des États-Unis à poursuivre énergiquement une solution à deux États et une paix globale au Moyen-Orient. L'Union européenne est prête à travailler avec les parties au conflit, aussi bien qu'avec les États-Unis, les autres membres du Quatuor et les partenaires arabes, pour atteindre cet objectif.

Les deux parties doivent maintenant adopter des mesures concrètes pour reprendre les négociations de paix, en respectant les ententes et accords antérieurs.

La poursuite des activités de colonisation, les démolitions de maisons et les évictions dans les Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, demeurent une sérieuse préoccupation pour l'Union européenne. Nous exhortons le Gouvernement israélien à mettre immédiatement fin à ces activités de colonisation, y compris la « croissance naturelle », et à démanteler tous les avant-postes érigés depuis mars 2001. L'Union européenne réaffirme que les colonies sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. Si l'on veut instaurer une paix véritable, il faut trouver un moyen de partager Jérusalem pour en faire la capitale des deux États. L'Union européenne ne reconnaît aucun changement aux frontières d'avant 1967 à l'exception de ceux acceptés par les deux parties.

Une solution durable à la crise de Gaza doit être trouvée par la pleine application de la résolution 1860 (2009). L'Union européenne reste gravement préoccupée par la situation humanitaire à Gaza et demande l'ouverture immédiate et inconditionnelle des points de passage pour la circulation de l'aide humanitaire, des produits commerciaux et des personnes vers et à partir de Gaza. Il faut permettre la reconstruction et le relèvement économique, et résoudre la crise humanitaire actuelle.

Toute forme de violence doit prendre fin, y compris les tirs de roquette sur Israël. Il faut mettre en place un mécanisme efficace pour prévenir la contrebande d'armes et de munitions vers la bande de Gaza. Nous appelons ceux qui détiennent le soldat israélien Gilad Shalit, victime d'un enlèvement, à le mettre en liberté sans délai.

Nous appelons le Gouvernement israélien à travailler sans équivoque à la solution à deux États. L'Union européenne se félicite du pas initial, annoncé par le Premier Ministre Benjamin Netanyahu, consistant à accepter une formule de paix qui inclurait un État palestinien.

Nous appelons l'Autorité palestinienne à continuer de s'efforcer au maximum d'améliorer l'ordre public dans les territoires sous son contrôle, et nous nous félicitons des mesures déjà prises en ce sens. Toutes les parties doivent cesser l'incitation à la violence et la violence effective contre les civils, et il faut assurer le respect du droit humanitaire international et du droit relatif aux droits de l'homme. L'Union européenne continuera de suivre de près les enquêtes sur les violations signalées du droit humanitaire international et du droit relatif aux droits de l'homme.

L'Union européenne appelle les Palestiniens à intensifier les efforts de réconciliation intrapalestinienne à l'appui du Président Mahmoud Abbas. Nous appuyons la médiation de l'Égypte et de la Ligue arabe. Les Palestiniens doivent surmonter rapidement leurs divisions et trouver un terrain commun sur la base de la non-violence, en vue de préserver les chances de création d'un futur État. La réconciliation facilitera la reconstruction à Gaza et l'organisation d'élections.

L'Union européenne s'efforcera de promouvoir l'édification de l'État palestinien et d'intensifier son travail sur les réformes en partenariat avec l'Autorité palestinienne. Les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour développer un secteur de la sécurité réformé et efficace sont encourageants. Nous coopérerons avec elle pour progresser davantage dans cette voie. La police civile et le secteur judiciaire continueront d'être une priorité pour l'aide de l'Union européenne.

Le fait que le Gouvernement israélien se soit dit prêt à promouvoir le développement économique palestinien est un signe positif. Ceci devrait se faire dans le cadre de la perspective plus large de la solution

des deux États. L'Union européenne se félicite des mesures positives prises récemment par les autorités israéliennes s'agissant de l'assouplissement des restrictions en Cisjordanie. Nous attendons avec intérêt de voir plus d'avancées soutenues pour ce qui est des déplacements et du passage dans tous les territoires palestiniens occupés. L'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005 doit être pleinement mis en œuvre. L'Union européenne est prête à travailler étroitement avec Israël, l'Autorité palestinienne et les bailleurs de fonds internationaux pour parvenir à un développement durable de l'économie palestinienne.

L'Union européenne contribuera considérablement aux mécanismes mis en place après le conflit pour veiller à ce que les accords de paix soient durables, tout en traitant également de la dimension économique régionale et de la question de la sécurité régionale. Nous demandons à tous les partenaires au sein de la communauté internationale de contribuer activement à la conclusion d'un accord global. Les pays arabes et d'autres partenaires doivent être disposés à aider l'Autorité palestinienne, aussi bien politiquement que financièrement. Fidèle à l'esprit de l'Initiative de paix arabe, l'Union européenne invite Israël et tous les pays arabes à prendre des mesures de confiance afin de renforcer leur confiance mutuelle et de créer un climat propice au règlement du conflit.

Il est nécessaire de chercher à parvenir, dans le même temps, à un règlement durable des conflits entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban, en mettant en place des processus se renforçant mutuellement. L'Union européenne attend de la Syrie et d'Israël qu'ils reprennent leurs négociations de paix.

L'Union européenne félicite le peuple libanais de l'organisation réussie des élections parlementaires qui sont un pas important dans le développement démocratique du pays. Dans le même temps et à la suite des récents événements inquiétants survenus au Sud-Liban et qui ont également eu un impact sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, l'Union européenne demande de nouveau à toutes les parties de respecter pleinement et d'appliquer les dispositions de la résolution 1701 (2006).

À la lumière d'autres faits nouveaux sur le plan politique et sur le terrain, l'Union européenne est prête à appuyer les premiers résultats concrets obtenus sur la voie d'un règlement global du conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Zainuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient, en particulier la question palestinienne, demeure une source de préoccupation, en l'absence de progrès et de vision claire d'une paix durable conduisant à la solution des deux États. Ma délégation espère que notre séance d'aujourd'hui contribuera à modifier ce statu quo et permettra aux parties concernées de relancer des négociations de bonne foi afin de trouver une solution durable à cette question, qui assaille depuis longtemps la communauté internationale, et surtout le Moyen-Orient, en particulier la Palestine. À cet égard, nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et de nous avoir donné l'occasion de participer à ce débat public. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pour que l'on fasse de véritables progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, notamment avec une reprise des négociations de paix, toutes les parties doivent faire preuve d'honnêteté et de sincérité pour parvenir à une solution juste et durable à la question palestinienne et à une paix globale au Moyen-Orient, sur la base de la solution des deux États, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et de l'Initiative de paix arabe. Il faut joindre l'acte à la parole afin de démontrer que ce désir de paix est réel.

Malheureusement, les signaux négatifs envoyés par Israël, que ce soit les déclarations de ses dirigeants ou ses actions dans la bande de Gaza, ou encore son inaction lorsqu'on lui demande de mettre fin à ses activités d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés, entre autres, indiquent qu'Israël n'est en aucune façon prêt à montrer son intention ou sa volonté de parvenir à une solution durable à la question palestinienne, notamment la solution des deux États. Nous sommes tous déçus par le fait qu'Israël d'un côté semble accepter la solution des deux États, mais, de l'autre, il continue d'implanter des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les terres palestiniennes sont également confisquées illégalement, notamment à cause du mur de séparation qui continue d'être

construit en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui demandait l'arrêt de sa construction. Non seulement la construction des colonies de peuplement n'a pas été arrêtée et elles n'ont pas été démolies, il existe même une clause permettant leur expansion par la croissance naturelle. Permettre à ces colonies de peuplement de s'étendre du fait de leur croissance naturelle ne présuppose-t-il pas que ces colonies de peuplement illégales sont acceptées comme étant une réalité permanente dans les territoires palestiniens occupés? Ceci ne viole-t-il donc pas les diverses résolutions du Conseil de sécurité qui demandent à Israël de revenir à la frontière de 1967 et ne va-t-il pas à l'encontre de la solution des deux États et d'une paix globale et durable?

De toute évidence, les appels lancés par la communauté internationale, notamment par l'un des principaux partenaires, n'ont pas été suivis. La construction de ces colonies de peuplement, sans parler de leur expansion pour quelque raison que ce soit, viole toutes les règles et toutes les normes internationales et diverses résolutions du Conseil. Nous continuons de demander à Israël d'arrêter de construire ces colonies de peuplement dans les territoires occupés et de rendre aux Palestiniens leur terre. Nous prions tout particulièrement le Conseil de veiller à ce qu'Israël respecte les résolutions pertinentes du Conseil à cet égard et cesse de changer la situation sur le terrain.

Bien que presque sept mois se soient écoulés depuis l'assaut d'Israël sur Gaza qui a eu des conséquences dévastatrices pour la vie du peuple palestinien à Gaza et sur son infrastructure, la situation humanitaire demeure critique. Israël a imposé un blocus sur Gaza, interdisant les accès terrestre, aérien et maritime, emprisonnant ainsi à vie le peuple de Gaza dans une prison à ciel ouvert et le privant, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées, de produits de première nécessité.

Des efforts internationaux sont certes déployés pour reconstruire ce qu'Israël a détruit, mais l'aide et le personnel humanitaire continuent, dans l'ensemble, de ne pas pouvoir entrer dans Gaza et, à maints égards, cette zone est étouffée et ses habitants sont séparés du monde extérieur. De telles actions sont en violation flagrante du droit international humanitaire qui stipule que l'on doit protéger les civils. À cet égard, nous demandons de nouveau au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme au siège de Gaza et pour permettre l'entrée des biens, notamment

de l'aide humanitaire, à Gaza. La population de Gaza doit être indemnisée pour ses pertes et la destruction de ses maisons et de son infrastructure par ceux qui en sont responsables.

Les mesures prises par Israël n'ont pas reflété jusqu'à présent sa volonté réelle et honnête de parvenir à une solution juste et durable à la question palestinienne, sur la base de la solution des deux États. Toutes les parties doivent jouer le rôle qui leur incombe en tant que parties honnêtes participant à ce processus de paix. Sans cela, nous serons dans la même situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, loin d'avoir la paix au Moyen-Orient ou une solution à la question palestinienne. Le prix à payer par la communauté internationale si nous ne parvenons pas à la paix est élevé et est encore plus élevé pour les peuples du Moyen-Orient, en particulier pour les Palestiniens.

Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour veiller à ce que toutes les parties reprennent les négociations de paix. À ce sujet également, la Malaisie appuie la récente proposition du Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune tendant à ce que le Conseil de sécurité fixe une date butoir pour trouver une solution à la question palestinienne et pour la création à terme d'un État palestinien par l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al Nafisee (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier la présidence ougandaise du Conseil d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et à remercier le Sous-Secrétaire général pour son exposé riche en détails sur cette question.

Aucune autre crise régionale n'est plus à même d'avoir un impact sur d'autres conflits régionaux que le conflit israélo-arabe au Moyen-Orient. Il a éclipsé et dominé toutes les autres questions au Moyen-Orient au cours des six dernières décennies. Cette situation a créé un climat propice au développement de l'extrémisme et à la propagation du terrorisme, tout en faisant obstacle au développement, à la modernisation et à la réforme dans la région.

L'Arabie saoudite, avec d'autres gouvernements arabes, s'est engagée très clairement et sans détour en

faveur de la paix dans l'Initiative de paix arabe. Nous avons continué d'affirmer notre attachement à une paix juste et globale fondée sur le droit international.

Malheureusement, de l'autre côté, aucun engagement réciproque n'a été pris par Israël. Il est indispensable d'insister sur l'importance d'une relance du processus de paix, de la sincérité et du sérieux israéliens à l'égard du processus de paix, y compris la cessation immédiate de la construction de colonies de peuplement ou de leur expansion.

Le statu quo de la situation dans la ville de Gaza est un autre facteur qui exacerbe le problème dans cette ville assiégée. L'appel lancé à Israël pour qu'il retire ses forces de tous les territoires occupés, notamment le Golan en Syrie et les exploitations agricoles de Chab'a et de Kafr Chouba au Liban, doit aller de pair avec le plan de paix globale dans la région.

L'Arabie saoudite se félicite des efforts de l'administration du Président Obama visant à œuvrer pour un plan de paix globale et la création d'un État souverain pour le peuple palestinien, vivant côte à côte avec l'État d'Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al-Allaf (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général M. Fernandez-Taranco pour son exposé ce matin.

La Jordanie se joint à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Lors de sa réunion ministérielle du 11 mai dernier (voir S/PV.6123), le Conseil a envoyé un message clair à toutes les parties concernées en ce qui concerne la paix au Moyen-Orient. Il a réitéré la nécessité urgente d'obtenir la paix dans la région selon la solution à deux États et des accords et obligations précédents. Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, nous réitérons non seulement l'importance de ce message mais le fait qu'il est conforme aux faits qu'a connus la région durant les derniers mois. L'occasion est maintenant propice à de véritables avancées concrètes en ce qui concerne le conflit israélo-arabe et pour parvenir à des résultats tangibles sur le terrain. Si nous ne saisissons pas cette occasion, cela aurait des conséquences catastrophiques pour la région et ses peuples, pour la paix et la sécurité des Israéliens et des Palestiniens, ainsi que pour la stabilité et la sécurité internationales.

Le fait de trouver une solution juste et durable à la question palestinienne qui est au cœur même du conflit au Moyen-Orient est la clef de la solution globale des autres différends dans la région. Toute solution devrait reposer sur le mandat des conférences internationales et des résolutions adoptées par le Conseil sur la question palestinienne, et récemment les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) qui ont réaffirmé que la fin du conflit israélo-palestinien ne peut reposer que sur la solution à deux États. C'est ainsi qu'il faudrait intensifier les efforts pour entamer des négociations israélo-palestiniennes sérieuses selon un calendrier précis et dans le cadre d'un plan clair et acceptable pour parvenir à un règlement pacifique et assurer la sécurité d'Israël.

La Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdallah II, est tout à fait disposée à faire tout son possible pour appuyer ces efforts afin de parvenir aux négociations qui instaurent un État palestinien contigu, indépendant et viable, avec comme capitale Jérusalem-Est, et ce selon les mandats internationaux convenus et l'Initiative de paix arabe qui est le tremplin principal pour régler le différend israélo-arabe.

C'est maintenant l'occasion propice étant donné les efforts internationaux et régionaux visant à trouver une solution dans la région. Pourtant, Israël poursuit ses politiques unilatérales qui tentent d'imposer une situation de fait accompli dans les territoires occupés. Les projets israéliens d'implantation de nouvelles colonies de peuplement, notamment dans Jérusalem-Est, et l'expansion des colonies existantes est absolument inacceptable. Les tentatives visant à créer une nouvelle situation de fait accompli sur le terrain sont une violation flagrante du droit international humanitaire et des obligations contractées par Israël selon la Feuille de route. Elles accroissent également les tensions dans la région et compromettent les possibilités de parvenir à une solution juste et durable et à la création d'un État palestinien viable.

Pour qu'Israël donne l'impression d'être vraiment sincère dans son orientation vers la paix, il devrait cesser immédiatement toutes les activités d'implantation et démanteler les colonies illégales. Israël devrait cesser de porter atteinte à Jérusalem-Est, mettre fin à ses politiques de judaïsation d'Al-Qods et d'altération de son caractère islamique historique. Il doit également suspendre les fouilles autour d'Al-Haram Al-Sharif, la destruction des maisons, l'érection des barrières et la confiscation des territoires et toute

pratique de nature à influencer négativement sur le règlement pacifique et contraire au droit international, notamment à la quatrième Convention de Genève.

Nous avons, comme pays de la région, remarqué l'effet positif du message du Président Obama lorsqu'il était au Caire, et notamment l'engagement des États-Unis en ce qui concerne la solution à deux États et la réalisation de la paix dans le Moyen-Orient. Il a aussi mentionné qu'il tient à mettre en place des relations avec le monde arabe et musulman. D'autre part, l'Envoyé spécial George Mitchell déploie des efforts dans la région. Il est extrêmement important d'appuyer tous ces efforts et de leur donner toutes les chances de succès.

La communauté internationale, conformément à ses responsabilités humanitaires et légales, devrait agir immédiatement pour mettre fin aux souffrances humanitaires continues du peuple palestinien dans la bande de Gaza et lever le blocus qui l'asphyxie. Elle doit aussi lui fournir l'aide nécessaire pour faire face aux conditions de vie difficiles imposées par l'occupation. La détérioration continue de la situation humanitaire des Palestiniens dans la bande de Gaza aura comme conséquence d'accroître le désespoir et la frustration, non seulement dans la région mais au sein du monde arabe et musulman, ce qui aurait des conséquences pour la sécurité, la stabilité et les efforts en faveur de la paix dans la région.

La Jordanie, sous la direction du Roi Abdallah II, continue de ne ménager aucun effort pour encourager les parties internationales à faire cesser les souffrances du peuple palestinien à Gaza. Nos organisations bénévoles continuent de faire parvenir l'aide nécessaire à nos frères dans les territoires palestiniens.

Réaliser la paix au Moyen-Orient est une question chère non seulement aux pays concernés mais qui revêt aussi maintenant une dimension internationale à cause de ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales. La solution au conflit profitera à toutes les parties et à l'ensemble de la communauté internationale. Donc, il faut saisir cette occasion historique de parvenir à la paix dans la région car la région n'aspire qu'à la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, de nous permettre de participer

au débat d'aujourd'hui concernant la situation au Moyen-Orient.

Malgré le temps qui passe, les gouvernements qui se succèdent, la pléthore d'initiatives et les changements profonds et sans précédent qui ont eu lieu dans les relations internationales, la situation palestinienne et la crise au Moyen-Orient demeurent inchangées, dans l'attente d'un règlement global et juste et de la réalisation des espoirs et des aspirations à la stabilité, la sécurité et la coopération.

Toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale insistent sur le droit du peuple palestinien de créer un État viable et indépendant, sur la nécessité qu'Israël se retire des territoires occupés depuis 1967 et respecte le statut et le caractère de Jérusalem, et l'illégalité de toutes les mesures administratives et juridiques prises par Israël, notamment la confiscation de terres et la construction de colonies de peuplement. Toutefois, la vie du peuple palestinien ne change pas et les souffrances des Palestiniens, occasionnées par les déplacements, le siège, la famine, les contrôles imposés aux postes de contrôle et aux frontières, ainsi que les restrictions à l'accès et à la circulation, se poursuivent.

L'Autorité palestinienne a démontré sa volonté sincère de réaliser la paix. Elle a joué un rôle positif dans toutes les négociations et a honoré tous ses engagements – preuve s'il en est qu'elle est un véritable partenaire de la paix. Cependant, Israël a contrecarré cette volonté en faisant preuve de procrastination et a persisté dans ses pratiques d'oppression dont le but est de forcer le peuple palestinien à céder.

Tous les rapports récents de l'ONU et toutes les audiences du Conseil des droits de l'homme, ainsi que son enquête, de juin et juillet sur les incidents survenus à Gaza ont témoigné de la pratique d'Israël qui prend délibérément pour cible des civils palestiniens innocents. Des témoignages dans ce sens ont même été fournis par certains soldats israéliens. Malgré le fait que six mois se soient écoulés depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1860 (2009), les Palestiniens attendent toujours l'application intégrale de cette résolution.

En ce qui concerne Jérusalem, Israël continue d'œuvrer à la judaïsation de la Ville sainte, afin de dénaturer son caractère historique et religieux en tant que Ville sainte qui représente la coexistence et le consensus entre toutes les religions sacrées.

La situation grave et tragique qui prévaut au Moyen-Orient exige que la communauté internationale et le Conseil de sécurité déploient des efforts intensifs pour contraindre Israël à reprendre les négociations au point où elles s'étaient arrêtées et à prendre des mesures pratiques et concrètes proportionnelles à la gravité de la situation. L'essentiel dans tout cela est de mettre fin aux activités de colonisation qui vont à l'encontre de toutes les résolutions internationales et des engagements pris par Israël dans le cadre de la Feuille de route.

En ce qui concerne la partie arabe, elle a continué d'insister sur sa volonté politique de réaliser une paix globale. Elle a mis en avant l'Initiative de paix arabe, qui est sérieuse et pratique et offre une vision globale pour le Moyen-Orient, fondée sur la coexistence, les relations de bon voisinage et la coopération mutuelle.

Le Royaume du Maroc salue la position de principe adoptée par la nouvelle Administration des États-Unis en faveur de la solution des deux États et de la nécessité de mettre fin à la colonisation. Nous nous félicitons également des efforts répétés de Washington pour inciter tous les États à se rasseoir à la table des négociations.

À cet égard, nous saluons la position positive adoptée par le Quatuor, le mois dernier, à sa réunion conjointe avec le Comité de suivi de la Ligue des États arabes sur la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe.

S. M. le Roi du Maroc, Président du Comité Al-Qods, est convaincu que des négociations pacifiques et le dialogue sont le meilleur moyen de réaliser la coexistence pacifique et la paix. Il continue d'appuyer cette vision et les efforts consacrés à la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Le monde commémorera, dans quelques semaines, le sixième anniversaire de la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ce sera une occasion de rappeler l'injustice et les problèmes dont sont victimes les Palestiniens. Il est temps que la communauté internationale assume ses responsabilités envers le peuple palestinien afin de parvenir à un accord de paix global et juste et au règlement auquel aspirent tous les peuples de la région.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, étant donné que mon pays intervient pour la première fois sous votre présidence, je voudrais vous féliciter et vous faire part de l'appui de l'Équateur dans votre direction des travaux du Conseil, ce mois-ci.

Nous voudrions également remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernández-Taranco, pour son exposé complet sur la situation actuelle en Palestine et au Moyen-Orient. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La position de l'Équateur sur la question de la Palestine est connue de toute la communauté internationale, mais nous ne pourrions cependant manquer de faire entendre notre voix chaque fois qu'il sera nécessaire de condamner la grave situation humanitaire et sécuritaire que continue de subir la population palestinienne en conséquence directe de l'agression d'Israël et de son occupation du territoire palestinien.

Il est regrettable de constater que pratiquement sept mois après la dernière intervention militaire israélienne importante à Gaza et malgré l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1860 (2009) et l'adoption ultérieure de résolutions par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme, « l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de Gaza » (*résolution 1860 (2009), par. 1*) n'a toujours pas eu lieu, ni d'ailleurs « la fourniture et à la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux » (*par. 2*). Il n'y a pas non plus eu de sanctions concrètes adoptées à l'issue des enquêtes menées par les organismes compétents de l'ONU contre « Les graves violations commises dans les territoires palestiniens occupés, en particulier au cours des attaques de janvier dernier ».

Plus de six mois se sont écoulés, et pourtant le blocage aux frontières se poursuit et empêche l'acheminement de l'aide humanitaire, des vivres, des médicaments, du carburant et des matériaux de construction. Une interdiction est également en vigueur contre la liberté de circulation des civils qui sont pour la plupart des femmes, des enfants et des personnes malades. Une destruction sélective de la propriété publique et privée a également lieu, ce qui exacerbe l'urgence humanitaire qui n'a jamais cessé dans la

bande de Gaza, comme le reconnaissent des organismes spécialisés et des organisations non gouvernementales présents dans la région. C'est pourquoi, au nom du Président de la République de l'Équateur, Rafael Correa Delgado, je voudrais réaffirmer la solidarité du Gouvernement et du peuple équatoriens avec toutes les victimes innocentes de cette agression israélienne permanente, et lancer parallèlement un appel urgent aux membres du Conseil pour que l'on résolve immédiatement la crise humanitaire, que l'on reprenne la quête d'une solution définitive et d'une paix durable dans la région, grâce à la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celles que j'ai déjà mentionnées.

L'Équateur, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, prône le règlement pacifique des différends et des conflits internationaux et rejette de manière catégorique le recours ou la menace du recours à la force comme mécanisme de règlement de ces conflits. C'est pourquoi l'Équateur estime que toute solution globale permettant d'établir et de maintenir une paix durable au Moyen-Orient ne peut être obtenue par la voie militaire mais uniquement au moyen d'un dialogue permanent et du respect le plus strict du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et surtout d'un engagement véritable de non-agression et de reconnaissance mutuelle, passant par le retrait israélien des territoires occupés depuis 1967 et la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Malheureusement, ces dernières semaines, le monde a pu constater que les efforts déployés par le Quatuor en faveur des négociations sur le Moyen-Orient, notamment pendant la dernière réunion qui s'est tenue à Trieste le 26 juin dernier dans le but de parvenir à une paix définitive assortie de la reconnaissance de deux États indépendants, n'ont trouvé aucun écho auprès de l'État d'Israël. Au contraire, nous avons entendu les autorités israéliennes insister sur leurs projets d'implantation de colonies sur le territoire palestinien et fermer la porte à l'éventualité d'une création future d'un État palestinien, adoptant leur attitude traditionnelle d'arrogance et d'isolement vis-à-vis de la communauté internationale.

Mon pays estime que, sans préjuger des efforts susmentionnés ni des initiatives louables de l'Égypte et de la Ligue des États arabes ou des déclarations d'autres instances, comme le Groupe des Huit, il

incombe en premier chef à notre Organisation de mobiliser et de mettre en œuvre tous les moyens de pression prévus par la Charte des Nations Unies, afin qu'Israël, Puissance occupante, mette un terme aux violations du droit international en vigueur, ainsi que du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Cette responsabilité doit être assumée par l'ensemble de la communauté internationale grâce à une série de mesures coordonnées prises au sein des différentes institutions et instances multilatérales et bilatérales, et auxquelles mon pays est prêt à fournir son appui permanent pour parvenir à édifier une paix durable, ce qui va dans l'intérêt non seulement des peuples palestinien et israélien mais aussi de toute la région.

D'un point de vue plus général, je voudrais aussi exprimer la satisfaction de mon gouvernement face aux progrès des négociations diplomatiques avec la Syrie et le Liban et à la stabilisation progressive de la sécurité dans ce dernier pays. Nous sommes convaincus que la formation rapide d'un nouveau gouvernement représentant toutes les communautés présentes dans le pays consolidera ce processus.

Enfin, il me plaît d'indiquer que mon gouvernement appuie le renforcement de l'Initiative de paix arabe et l'appel lancé à toutes les parties au conflit pour qu'elles respectent les engagements pris en vertu de la Feuille de la route, tout en réaffirmant que toute solution globale suppose tôt ou tard le dialogue et la négociation directe entre Israël et la Palestine.

Les victimes de la grave situation humanitaire qui règne en Palestine méritent que l'Organisation et le Conseil de sécurité, avec la totalité de ses membres, assument cette responsabilité et décident de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour jeter les bases de la création d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est pour capitale, de l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables au Moyen-Orient et du plein exercice des droits fondamentaux de tous les habitants de cette région, quelle que soit leur nationalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Pino Rivero (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation au Moyen-Orient, qui résulte de la poursuite de l'occupation militaire israélienne du territoire palestinien et d'autres territoires arabes depuis 1967, demeure une source de grave préoccupation pour la région mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

Cuba déplore l'absence de progrès, en dépit des efforts accrus de la communauté internationale et de la reprise du processus de paix à la fin novembre 2007, afin de régler les questions fondamentales et d'assurer un suivi des positions clefs relatives à la question de Palestine. De même, nous sommes vivement préoccupés par la grave détérioration de la situation et les conditions critiques qui règnent dans les domaines politique, économique, social, humanitaire et sécuritaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en raison de la poursuite des politiques et pratiques illégales d'Israël, puissante occupante.

Israël doit cesser immédiatement son agression militaire contre le peuple palestinien. Notre délégation insiste sur l'importance d'arriver à un cessez-le-feu permanent et durable, s'étendant de la bande de Gaza à la Cisjordanie, et appuie les efforts déployés par l'Égypte en ce sens.

Nous renouvelons notre condamnation du blocus inhumain et illégal imposé à la bande de Gaza par Israël, qui a eu pour conséquence d'emprisonner l'ensemble de la population civile palestinienne, limitant sa liberté de circulation, y compris les déplacements des malades, des étudiants et du personnel humanitaire, d'entraver l'accès à l'aide humanitaire et aux produits de première nécessité, comme les denrées alimentaires, les médicaments, le carburant, l'électricité et les matériaux de construction, et d'empêcher tout commerce.

Le moment est venu qu'Israël mette un terme à ces pratiques illégales à l'encontre du peuple palestinien, qu'il lève définitivement le blocus illégal imposé à la bande de Gaza, et qu'il autorise l'ouverture immédiate et durable de tous les postes frontière de la bande de Gaza, ainsi que la circulation des personnes et des biens en provenance et à destination de Gaza, ce qui est indispensable pour atténuer la crise humanitaire et entamer la reconstruction immédiate et le relèvement économique du peuple palestinien.

La situation dans le reste du territoire palestinien occupé demeure elle aussi très préoccupante. À cet égard, nous condamnons la poursuite intensive de la

campagne israélienne d'implantation de colonies de peuplement, y compris la confiscation de vastes pans de territoire, la construction et l'expansion des colonies illégales, des postes avancés et des infrastructures, le transfert d'un nombre croissant de colons israéliens, la construction du mur, la démolition de logements, les excavations, les restrictions arbitraires et racistes imposées en matière de résidence et de déplacement par l'intermédiaire du régime de permis, et les centaines de points de contrôle disséminés sur tout le territoire palestinien occupé, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée. Ces politiques et ces mesures israéliennes constituent des violations graves du droit international et un déni flagrant des résolutions de l'ONU et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 9 juillet 2004.

Nous soulignons que ces activités de colonisation illégales sont incompatibles avec les négociations du processus de paix, car elles visent clairement à l'acquisition illégale et à l'annexion de facto de nouvelles terres palestiniennes et à imposer de force une solution unilatérale. Nous formons l'espoir que les efforts en cours pour parvenir à la réconciliation et à l'unité en Palestine aboutiront prochainement, dans l'intérêt du peuple palestinien.

Nous renouvelons notre appel en faveur du règlement rapide de la question des fermes de Chebaa, dans le plein respect de l'intégrité territoriale du Liban, comme le prévoit la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à toutes les parties de coopérer pour préserver les droits souverains du Liban dans cette région, et nous prenons note des efforts déployés par le Secrétaire général en ce sens.

De même, nous réaffirmons que toutes les mesures ou actions qu'Israël, Puissance occupante, a prises ou pourrait prendre pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du Golan syrien occupé, ainsi que les dispositions prises par Israël pour imposer sa juridiction et son administration sur ce territoire, sont nulles et non avenues et sans effet juridique. Le moment est venu pour Israël de respecter la résolution 497 (1981) et de se retirer complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Cuba continuera d'apporter son appui et de contribuer activement, dans tous les domaines possibles, à l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, sur la base de toutes les

résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de Madrid, le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vais faire cette déclaration au nom de notre Représentant permanent, mais avant cela, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui qui est d'une importance capitale. Je tiens également à remercier M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour son exposé fort complet et riche en détails de ce matin.

Je tiens également à affirmer que la délégation bangladaise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés. En outre, je tiens à soulever certains points qui, pour le Bangladesh, sont importants.

Le Bangladesh a toujours été très attaché à la cause de la Palestine. Il affirme depuis longtemps sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte juste et légitime pour l'autodétermination et la création de son propre État. Notre solidarité avec la cause palestinienne et notre appui aux droits inaliénables du peuple palestinien sont constants et inébranlables. Le Bangladesh réaffirme sa position de longue date selon laquelle l'occupation continue de la Palestine par Israël est la cause profonde de la violence, des troubles et de la déstabilisation de la région. Le peuple palestinien se voit refuser son droit fondamental à l'autodétermination et son droit à vivre librement sur sa propre terre. Le Bangladesh est persuadé que la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, est la seule solution durable à ce conflit de longue date.

Le Bangladesh condamne les activités illégales de peuplement d'Israël dans le territoire palestinien occupé, qui portent atteinte à l'unité et à la continuité du territoire palestinien. Toutes les parties intéressées doivent demander un gel immédiat de l'expansion des colonies juives, ainsi que le démantèlement des colonies présentes dans les territoires occupés.

Le blocus unilatéral imposé par les autorités israéliennes est une autre source de grave préoccupation. De telles mesures de répression ont des conséquences négatives sur la vie et les moyens de

subsistance du peuple palestinien. De ce fait, la construction de leurs institutions sociales, politiques et économiques est entravée. On ne saurait permettre à une telle injustice de continuer, et la situation doit être inversée pour que les personnes soient libres de se déplacer et que les organismes humanitaires aient accès à la population. Il faut que nous réaffirmions notre attachement à la cause du peuple palestinien en vue de son autodétermination et la création de son propre État. Et nous devons œuvrer ensemble pour concrétiser cette aspiration.

Le Bangladesh se félicite des diverses initiatives et des efforts déployés en faveur de la Palestine jusqu'à présent, mais il souligne que l'absence de progrès dans ces initiatives ne doit pas nous empêcher de renouveler notre engagement ou de redoubler d'efforts pour trouver une solution permanente à cette question de longue date. Nous devons saisir chaque occasion qui se présente et prendre des mesures pour veiller à ce qu'Israël et ses parrains respectent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Palestine. Toutes les parties intéressées doivent respecter la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. L'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la mise en œuvre totale et effective de cette résolution.

Le mépris flagrant et l'attitude de défi persistants dont fait preuve la Puissance occupante à l'égard du droit international doivent préoccuper toutes les parties intéressées, y compris le Conseil de sécurité et la communauté internationale. Des mesures efficaces doivent être prises pour obliger les forces occupantes à respecter le droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, les résolutions pertinentes de l'ONU et la Feuille de route. Nous devons demander au Quatuor de jouer un rôle plus important pour guider le processus de paix et veiller à ce qu'Israël respecte toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les principes du droit international.

Tout en continuant de réaffirmer et de renforcer notre appui à la question palestinienne et à la tragédie humaine de longue date associée à cette question, nous sommes convaincus que l'unité et la solidarité des Palestiniens doit être maintenue à tout prix. Sans cela, tous les efforts déployés pour réaliser l'objectif de la création d'un État palestinien indépendant seront retardés.

Le Bangladesh est fermement convaincu qu'un règlement juste et global du problème palestinien est

indispensable pour rétablir la paix dans l'ensemble du Moyen-Orient. Les résolutions pertinentes de l'ONU, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route pour le Moyen-Orient peuvent être considérées comme des principes directeurs à cet égard. Le Bangladesh espère que toutes les parties intéressées adopteront une approche pragmatique à l'égard de cette question pour la mise en œuvre rapide de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Jomaa (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire, à féliciter la République sœur de l'Ouganda, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous rendons hommage à la direction que vous avez donnée aux travaux du Conseil et aux efforts que vous avez déployés pour que les diverses délibérations du Conseil soient couronnées de succès.

Je tiens également à féliciter la délégation d'un pays frère, de la Turquie, pour sa présidence compétente et réussie du Conseil de sécurité le mois dernier.

Ce débat public du Conseil de sécurité donne l'occasion aux États Membres d'examiner la question très importante de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. C'est l'occasion de rappeler la responsabilité historique de l'ONU vis-à-vis de la question palestinienne et pour les États Membres de relancer les efforts visant à faire progresser le processus de paix et à donner un nouvel élan aux récentes initiatives de nombreux acteurs influents pour aplanir les divergences dans la région.

Sous la présidence du Président Zine El Abidine Ben Ali, la Tunisie accorde une grande importance à la question palestinienne.

Le Président de mon pays a constamment affirmé notre position inébranlable sur la question palestinienne et n'a cessé de souligner que, comme dans le passé, nous nous tiendrions toujours aux côtés du peuple palestinien frère dans sa juste lutte pour recouvrer ses légitimes droits nationaux et créer un État indépendant sur son propre sol. Nous appuyons aussi le choix stratégique de la paix et nous avons toujours contribué à tous les efforts visant à trouver un règlement juste, global et durable de la question palestinienne en conformité avec les résolutions de la

légitimité internationale et avec les termes de référence du processus de paix, y compris l'Initiative de paix arabe.

À cet égard, nous saluons la position favorable assumée par le nouveau Gouvernement des États-Unis concernant le processus de paix et la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix. Nous appelons de nouveau la communauté internationale et le Quatuor à intensifier leurs efforts et à reprendre les négociations sur la base des résolutions de la légitimité internationale et de l'Initiative de paix arabe qui, bénéficiant de l'appui international, est devenue l'un des principaux termes de référence de la paix.

Le consensus international veut que la paix ne puisse nécessairement résulter que de négociations. Ceci exige les efforts coordonnés de la communauté internationale entière afin de surmonter les obstacles sur la voie d'une paix juste, durable et globale. Nous avons été encouragés par certains indices positifs que l'impasse au Moyen-Orient prendra bientôt fin, et nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les dangereuses pratiques israéliennes à l'égard du peuple frère palestinien. Ces pratiques privent le peuple palestinien des droits légitimes qui lui sont garantis par tous les instruments internationaux et résolutions pertinents. La politique continue de colonisation et l'imposition d'un blocus au peuple palestinien entravent les efforts en faveur d'un règlement et de la paix. Elles consolident les obstacles qui empêchent la reprise des négociations, qui doivent se construire sur la confiance et sur l'engagement de toutes les parties d'honorer leurs engagements en vertu des accords existants et des principaux termes de référence.

En débattant de la situation au Moyen-Orient, nous ne pouvons manquer de rappeler la nécessité pour Israël de se retirer de tous les territoires syriens et libanais occupés, cela afin d'atteindre l'objectif d'un règlement global de la crise du Moyen-Orient sous tous ses aspects, de manière à apporter sécurité et stabilité à tous les peuples de la région.

Le débat d'aujourd'hui devrait nous fournir une occasion de travailler plus efficacement à faire face à tout ce qui met en danger la paix au Moyen-Orient, notamment au lendemain de l'agression israélienne contre Gaza, qui a causé d'immenses pertes humaines et la destruction d'infrastructures et institutions palestiniennes vitales. Il offre aussi une occasion aux États Membres de contribuer aux efforts de paix, de travailler à atteindre un règlement et de mettre fin aux

épreuves d'un peuple qui souffre depuis plus de six décennies et qui a été privé de ses droits fondamentaux.

Nous attendons avec impatience le jour où les légitimes aspirations nationales du peuple palestinien et les espoirs de la communauté internationale susciteront des efforts tangibles pour tracer la voie de la paix, de l'indépendance et de la souveraineté du peuple palestinien. Cela éliminera la tension dans la région et conduira à une nouvelle ère de sécurité, de stabilité et de progrès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Monsieur, ainsi que votre pays, d'avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité. Nous remercions M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé de ce matin.

Le droit de conquête est considéré comme une offense aux droits de l'homme, à la souveraineté et à l'autodétermination des peuples ainsi qu'aux normes régissant les relations entre nations, notamment l'inadmissibilité de s'emparer d'un territoire par la force. Nous pensions que cette pratique avait été éliminée avec la fin de l'âge de la colonisation par les pays occidentaux et avec la rédaction de la Charte des Nations Unies, mais il apparaît qu'au XXI^e siècle Israël en bénéficie encore au Moyen-Orient. Une puissance coloniale n'a rien de plus à faire que placer une poignée d'hommes sur le territoire à coloniser pour se croire pourvue du droit de conquête – droit qui, avant même d'être exercé, fait de cette puissance le maître du territoire à conquérir. Les habitants de ce territoire, jadis maîtres de leur sol ancestral, finissent par vivre dans des conditions fort précaires, déprimantes, misérables – si même ils ont survécu au génocide commis par la puissance conquérante.

Telle est la situation dans le Territoire palestinien occupé. Les violations israéliennes qui bafouent le fondement même de l'ordre juridique international en vigueur de nos jours constituent une transgression radicale des normes élémentaires du droit international, qui possède le caractère de *jus cogens*. Ces normes élémentaires sont la préoccupation légitime de la communauté des nations tout entière; tous les peuples peuvent s'en recommander et ont intérêt à les préserver et assurer leur application.

Au début de la semaine dernière, défiant la communauté internationale et en particulier le Conseil de sécurité, le Gouvernement israélien a revendiqué Jérusalem unifiée pour capitale du peuple juif et de l'État d'Israël et déclaré que sa souveraineté sur Jérusalem n'était pas négociable.

Durant la Guerre des Six-Jours de 1967, Israël s'est emparé de Jérusalem-Est comme butin de guerre. Puis, en 1980, il a adopté une législation nationale groupant les parties est et ouest de la ville, qu'il a proclamée sa capitale éternelle et indivisible. Cette mesure est illégale en vertu de la résolution 478 (1980) et illégale aux yeux de l'Assemblée générale, qui a réaffirmé que toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël, Puissance occupante, qui ont modifié ou visé à modifier le caractère, le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem sont nulles et non avenues et n'ont aucune sorte de validité, en particulier la prétendue Loi fondamentale sur Jérusalem et la proclamation de Jérusalem comme capitale d'Israël, et que ces mesures doivent être abolies.

Néanmoins, et en dépit des résolutions des Nations Unies proclamant l'illégalité des initiatives israéliennes à Jérusalem-Est, la tension a continué de croître après plus de 40 ans d'occupation. C'est le résultat des politiques et actions destructives et provocatrices d'Israël, à travers sa campagne de colonisation sur toute l'étendue du Territoire palestinien occupé. Elle est en cours avant tout à Jérusalem, où Israël continue de livrer farouchement le combat de sa conquête et colonisation finales de la ville et des environs. L'isolement de Jérusalem par rapport au reste du Territoire palestinien occupé, la judaïsation de la ville et l'effacement de sa composition démographique originelle et de son héritage historique et culturel, ainsi que l'extension des colonies illégales à un rythme sans précédent, constituent une violation permanente des articles 49 et 53 de la Quatrième Convention de Genève.

La poursuite de l'occupation a encore aggravé la situation du peuple palestinien, déjà précaire depuis la construction du mur qui a démembré son territoire, isolé ses diverses parties et coupé Jérusalem-Est du reste du territoire palestinien. Tout cela a provoqué une catastrophe physique, économique, culturelle et sociale grave.

La construction de cette barrière a fait l'objet d'un avis consultatif rendu par la Cour internationale

de Justice, en date du 9 juillet 2004, selon lequel la barrière construite par Israël, Puissance occupante dans les territoires occupés palestiniens, notamment Jérusalem-Est et ses alentours, est contraire au droit international. L'avis stipule également qu'Israël est tenu de mettre fin à ses violations du droit international, de suspendre immédiatement les travaux de construction de la barrière et de démanteler immédiatement les structures déjà construites.

Pour ce qui est de la bande de Gaza, aucun progrès n'a été constaté depuis la fin de l'opération militaire israélienne, il y a plus de 7 mois. Les habitants de Gaza ne peuvent pas refaire leur vie. La majorité des personnes, sur une population d'un million et demi d'habitants, sont confrontées à des difficultés extrêmes pour survivre jusqu'à la fin du mois. Des patients, gravement malades, se heurtent à de nombreux obstacles pour se procurer des médicaments. Beaucoup d'enfants souffrent de graves troubles psychologiques. Les civils, dont les logements et les biens ont été détruits pendant le conflit, ne peuvent pas récupérer. En d'autres termes, le blocus imposé par Israël depuis 3 ans demeure inchangé et l'ONU garde le silence. La pauvreté à Gaza est directement liée à ce blocus.

Afin d'empêcher la misère de s'aggraver et de permettre à la population de reconstruire sa vie, il faut lever les restrictions au déplacement des personnes et des biens. L'occupation ininterrompue des territoires arabes par Israël dans le cadre de sa politique de conquête et d'expansion constitue une violation permanente de la Charte des Nations Unies. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure efficace pour mettre un terme aux actions illégales d'Israël, et lui a permis de continuer de bafouer le statut de la ville et de ses résidents ainsi que les perspectives de paix, pour lesquelles l'avenir de Jérusalem est primordial. Il est essentiel de conclure un accord entre les deux parties intéressées, qui prévoient Jérusalem-Est comme capitale du nouvel État palestinien afin de parvenir à une paix durable.

Il faut souligner l'urgence extrême de ces questions et rappeler au Conseil de sécurité, une fois de plus, que, sur la base des résolutions qu'il a lui-même adoptées et qui n'ont toujours pas été appliquées, il est temps d'honorer les engagements qui découlent de la Charte et d'agir contre les mesures illégales prises par Israël, Puissance occupante, dans les territoires occupés de Palestine.

Nous espérons que le jour est proche où les mesures israéliennes vis-à-vis de Jérusalem correspondront à l'étymologie de cette ville, et la respecteront, puisque son nom vient de l'hébreu qui signifie « maison de la paix », ou de la dénomination arabe Al-Qods, qui signifie « lieu saint ». Le Nicaragua est en faveur d'une solution juste sur le plan politique du problème palestinien, conformément aux diverses résolutions adoptées par l'ONU, notamment celle prévoyant le droit au retour des réfugiés palestiniens, ainsi que celles exigeant qu'Israël se retire de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, conformément au principe de la terre contre la paix entériné à la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe, qui permettra la création d'un État palestinien indépendant, avec pour capitale Jérusalem-Est.

Il existe un consensus universel selon lequel le peuple palestinien ne peut continuer de subir cette occupation. Il faut mettre un terme au colonialisme israélien. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer ses droits inaliénables et l'État palestinien doit être créé immédiatement. Nous réaffirmons que ce n'est que par la création de deux États, l'État palestinien et l'État israélien, et ce n'est qu'en mettant un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés que l'on pourra garantir une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le Nicaragua souhaite une fois encore réitérer son appui et sa solidarité aux Gouvernements syrien et libanais dans leur quête de l'unité territoriale de leurs États respectifs, et par conséquent, de mettre un terme à l'occupation israélienne de leurs territoires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Enge (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège appuie pleinement les efforts actuellement entrepris pour reprendre les négociations sur le statut définitif. Un cadre politique pour la solution des deux États sur la base de la Feuille de route est nécessaire pour mobiliser l'appui international concernant la création d'un État palestinien. Sans ce cadre politique, nous redoutons que l'appui international ne s'essouffle. Le moment est venu de demander aux deux parties de rendre des comptes et d'exiger qu'elles honorent leurs engagements en vertu de la Feuille de route et des autres obligations fondamentales. Sans des améliorations concrètes sur le terrain, les travaux des négociateurs seront compromis et l'appui public pour la solution des deux États s'estompera.

La Norvège appuie pleinement les efforts égyptiens visant à gommer les divisions entre les Palestiniens. Nous félicitons l'Égypte pour sa patience et son travail inlassable pour trouver une solution politique qui permettra la création d'un Gouvernement palestinien légitime, contrôlant totalement à la fois Gaza et la Cisjordanie.

La situation de la population civile dans la bande de Gaza est inacceptable. En janvier de cette année, le Conseil de sécurité a appelé les États membres à appuyer les efforts internationaux pour atténuer la situation humanitaire et économique à Gaza, notamment grâce au Comité spécial de liaison. Pour que la vie s'améliore à Gaza, la population civile doit se voir accorder la liberté de circulation. Afin de relancer l'économie à Gaza, il faut rétablir l'importation et l'exportation de marchandises. La Norvège exhorte le Gouvernement israélien à revoir sa politique à l'égard de la population civile dans la bande de Gaza. Parallèlement, la Norvège exige que l'on mette fin aux tirs aveugles de roquettes et de mortiers contre les civils israéliens et que l'on libère immédiatement le Caporal Gilad Shalit, qui est depuis trois ans en captivité.

Du fait du rôle que joue la Norvège qui préside le Comité spécial de liaison – groupe de donateurs internationaux appuyant l'Autorité palestinienne – je voudrais formuler quelques commentaires orientés vers le lien qui existe entre les aspects politiques et économiques du processus de paix.

Premièrement, notre action doit être basée sur le principe reconnu de longue date que les progrès économiques dans les territoires palestiniens sont essentiels pour mettre un terme au conflit israélo-palestinien. Les institutions de l'Autorité palestinienne constituent les fondements du futur État palestinien. Grâce à un appui budgétaire opportun de la part des principaux donateurs, le Premier Ministre Salam Fayyad a, pour l'instant, retardé la crise imminente. Toutefois, il faut combler le fossé encore profond pour permettre à l'Autorité palestinienne de payer les salaires et les factures d'eau, d'électricité et de gaz tout au long de l'année. Les donateurs, tant occidentaux qu'arabes, devraient par conséquent honorer leurs engagements pris lors des conférences des donateurs tenues à Paris et à Charm el-Cheikh.

D'autre part – et c'est mon deuxième point – les parties seraient mal avisées de partir du principe que les donations sont acquises. L'appui de la communauté

internationale des donateurs à l'Autorité palestinienne est avant tout politique, et non pas humanitaire. Notre objectif est de faciliter la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël. Sans une vision claire de l'issue politique finale, l'engagement des donateurs aux niveaux atteints actuellement pourrait difficilement être maintenu.

Troisièmement, la dépendance à l'égard des donateurs n'est pas une solution, tandis que la création de valeurs privées l'est. N'oublions pas qu'il y a 10 ans, l'Autorité palestinienne connaissait un excédent budgétaire. Israël doit lever les restrictions sur les flux commerciaux en provenance, à destination et au sein de tous les territoires palestiniens, y compris la bande de Gaza. Les principaux obstacles qui s'opposent littéralement au développement économique doivent être surmontés, conformément aux engagements internationaux pris par Israël.

Enfin, je terminerai par le travail du Comité spécial de liaison. La réunion qui a eu lieu en juin, à Oslo, a dressé le bilan de la situation économique grave de l'Autorité palestinienne. Cette réunion visait à définir des mesures qui pourraient soutenir la croissance économique durable dans les territoires palestiniens, y compris la bande de Gaza, et permettraient de mobiliser l'appui budgétaire nécessaire pour l'Autorité palestinienne. La prochaine réunion du Comité se tiendra à New York, en marge de l'ouverture de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

L'un des objectifs de cette réunion du Comité spécial de liaison à New York sera de donner au Premier Ministre Fayyad l'occasion de présenter le plan qu'il a récemment annoncé, concernant la création d'un État palestinien d'ici deux ans. La Norvège apporte son plein appui à la vision du Premier Ministre Fayyad. Nous espérons que le Premier Ministre Fayyad saisira cette occasion à New York pour expliquer en détail aux donateurs comment contribuer à traduire sa vision en réalité.

Nous, les donateurs, en collaboration étroite avec le Conseil de sécurité et le Quatuor du Moyen-Orient, devons être prêts à agir en fonction de ces propositions, conscients que les deux années à venir seront peut-être notre dernière chance de sauvegarder la solution des deux États dans un avenir prévisible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter de la compétence avec laquelle vous avez présidé le Conseil de sécurité ce mois-ci, et vous remercier d'avoir convoqué ce débat public opportun. Je remercie également M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil ce matin.

Comme chaque jour depuis six décennies, la période considérée a été le théâtre d'une campagne sanglante ininterrompue et de la mise en œuvre de politiques et de pratiques racistes et agressives par le régime israélien. Les Palestiniens sans défense continuent d'être les victimes de certaines des mesures les plus vicieuses jamais mises en œuvre et de crimes de guerre odieux commis par les Israéliens, à cause desquels des dizaines de civils palestiniens supplémentaires ont été tués ou blessés, et un nombre croissant d'entre eux ont été déplacés.

En violation des principes fondamentaux du droit international et des droits de l'homme et du droit international humanitaire, au mépris flagrant des appels sans équivoque lancés par la communauté internationale et avec une volonté évidente de défier cette dernière, la colonisation illégale par le régime israélien des territoires palestiniens occupés se poursuit, la démolition des maisons et des propriétés et la confiscation des terres palestiniennes se sont intensifiées et la construction de colonies de peuplement et d'infrastructures pour les colonies, ainsi que le transfert de colons israéliens, ont augmenté.

Dans le même temps, et malgré les résolutions de l'ONU et l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, la construction d'un mur d'apartheid illégal se poursuit sans interruption, avec des conséquences toujours plus désastreuses sur la vie, les moyens de subsistance, les terres, les libertés et les biens palestiniens. Le peuple palestinien subit des humiliations, des épreuves et des privations quotidiennes causées par les politiques et les pratiques israéliennes criminelles et racistes, notamment la présence constante de 613 postes de contrôle et autres obstacles à la circulation des personnes et des biens en Cisjordanie.

Un million et demi de Palestiniens dans la bande de Gaza sont victimes d'une punition collective et sont maintenant confrontés à une crise humanitaire sans précédent puisqu'ils sont privés des produits de première nécessité et des services de santé de base par la faute du blocage israélien inhumain de la bande de Gaza.

La poursuite de ce siège brutal a non seulement aggravé la crise humanitaire déjà catastrophique dans la bande, mais elle a également rendu impossible la reconstruction suite au chaos provoqué par l'agression israélienne contre Gaza, il y a quelques mois. Même la reconstruction des infrastructures de base, dont la population a le plus désespérément besoin, est impossible.

Les politiques et les pratiques israéliennes agressives et expansionnistes menées contre le Liban et le Golan syrien occupé se poursuivent également. En violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, des Conventions de Genève et des résolutions du Conseil de sécurité, le régime israélien persiste dans son occupation illégale du Golan syrien occupé, dans ses activités criminelles de colonisation et dans la transformation du statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé.

Il poursuit également son agression contre le Liban et persiste à occuper des territoires libanais, à violer l'espace aérien libanais quotidiennement et à déployer des réseaux d'espionnage dans le pays.

Les rapports présentés par le Secrétaire général sur les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) indiquent que les violations de l'espace aérien libanais et le défi lancé aux dispositions des résolutions du Conseil, notamment la résolution 1701 (2006), sont devenues une question de routine pour le régime israélien. Les déclarations prononcées par des dirigeants du régime israélien, parallèlement aux politiques et aux pratiques du régime ces derniers mois, ont montré une fois encore qu'il ne croit pas en la paix et ne la respecte pas. Tout en prétendant œuvrer en faveur de la paix, il tente simplement de tromper les autres, afin de gagner du temps et de préparer le terrain pour poursuivre ses politiques agressives.

L'insistance intransigeante d'Israël à poursuivre sa campagne illégale de colonisation et de construction de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, sous le prétexte absurde et mensonger de la prétendue croissance naturelle, montre son intention vicieuse de continuer à étendre son

occupation des territoires palestiniens plutôt que de tenir compte des appels de la communauté internationale lui demandant d'y mettre fin.

Les remarques prononcées par le représentant de la Knesset israélienne, il y a tout juste quelques jours, dans lesquelles il appelait le régime israélien à étendre sa présence sur les territoires occupés pour inclure des territoires sur la rive orientale du Jourdain, ont une fois encore mis en évidence les politiques dangereuses, agressives et expansionnistes que ce régime maintient dans toute la région.

L'échec de la communauté internationale à mettre fin aux crimes commis par les Israéliens contre les Palestiniens et d'autres peuples de la région n'a fait qu'encourager le régime à persister dans son comportement inhumain et criminel. Des mesures fermes et concrètes doivent être prises par la communauté internationale et le Conseil de sécurité afin de rompre ce cercle vicieux de violence et d'agression israélienne.

Il est maintenant temps d'agir. La communauté internationale ne doit pas continuer de détourner les yeux de ces crimes odieux. Il doit être dit sans ambages que l'occupation est au cœur du conflit palestinien ainsi que de la tension et de l'instabilité générales au Moyen-Orient. S'il n'est pas remédié efficacement à cette cause principale du conflit, la crise ne cessera jamais.

Nous attendons en particulier du Conseil de sécurité qu'il assume sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales en mettant fin aux agissements inhumains et agressifs du régime israélien. Il doit forcer le régime israélien à arrêter complètement et définitivement ses activités d'implantation de colonies de peuplement, à lever le blocage contre la bande de Gaza, à cesser de violer les droits palestiniens de cette façon inhumaine et à mettre fin à son occupation de tous les territoires palestiniens, libanais et syriens.

Je voudrais pour terminer dire que ma délégation rejette officiellement les allégations non fondées et absurdes faites contre mon pays par le représentant du régime israélien devant le Conseil aujourd'hui. Il s'agit d'une autre tentative désespérée du régime sioniste de détourner l'attention de ses crimes de guerre et contre l'humanité. Cette ruse vicieuse n'a pas fonctionné par le passé et elle ne fonctionnera pas plus à l'avenir. Il est absurde qu'un régime criminel qui possède l'arme nucléaire, n'est pas partie aux traités internationaux sur

les armes de destruction massive et nourrit le terrorisme et les bains de sang, puisse accuser les autres sans fondement. Rien n'est plus dangereux pour le monde et la région que des armes nucléaires entre les mains du régime terroriste israélien, qui a prouvé qu'il n'avait aucun respect pour les droits de l'homme ou les règles internationales. Ce danger doit être écarté fermement et rapidement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation pakistanaise, je voudrais vous féliciter pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil ce mois-ci. Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général de son exposé et d'avoir fait le point de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui est l'une des questions les plus pressantes et les plus anciennes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de l'ONU.

Les déclarations que nous avons entendues au cours du présent débat confirment l'intérêt fondamental que la communauté internationale porte à un règlement global du conflit israélo-palestinien, afin de parvenir à une solution juste et durable au problème central de la Palestine. Pour ce qui est de cette dernière, il apparaît clairement que les choses ne peuvent rester en leur état actuel. La situation du peuple palestinien demeure intolérable. La réalisation de ses aspirations légitimes à la liberté et à la dignité et à disposer de son propre État souverain et indépendant ne peut être retardée plus longtemps. Certes, nous devons répondre aux préoccupations immédiates et aux besoins sociaux, économiques, humanitaires et en matière de droits de l'homme du peuple palestinien opprimé et assiégé dans les territoires occupés, mais nous devons aussi créer les conditions d'une reprise rapide des négociations et éliminer le risque de nouvelles guerres et effusion de sang, qui ont si souvent perturbé la vie de nombreuses générations.

Bien que l'évolution politique dans la région et la gravité persistante de la situation sur le terrain ne laissent guère de place à l'optimisme, le consensus international et les appels à la paix prennent de plus en plus de force dans le nouveau paysage politique mondial. La priorité que l'Administration des États-Unis accorde à cette question, notamment la volonté du Président Obama d'œuvrer personnellement à un règlement pacifique du conflit et son appel à toutes les

parties pour qu'elles honorent leurs obligations, a été saluée par tous.

Je crois qu'il est aujourd'hui pleinement reconnu qu'un règlement juste de la question palestinienne est essentiel pour mettre fin au cycle de la méfiance et de la discorde qui a sapé la paix et la sécurité au Moyen-Orient et a tendu les relations entre voisins dans cette région. La question est de savoir comment transformer ce consensus international en une action crédible qui permettra de faire aboutir cette difficile quête de la paix. Nous avons besoin d'un changement en profondeur, non seulement dans le processus politique mais aussi dans la situation sur le terrain, puisque ces deux éléments demeurent liés.

Il n'y a pas d'autre choix que de retourner à la table de négociation. La futilité du recours excessif à la force et d'une action unilatérale n'est plus à démontrer. Les efforts pour créer de nouveaux faits sur le terrain préjugant du résultat des négociations ne doivent pas être admis ni acceptés par la communauté internationale. Nous devons aussi tirer les enseignements des initiatives menées sans conviction, des promesses non tenues et des processus de paix avortés, dont nous avons été si souvent les témoins dans le passé. Une volonté politique accrue est indispensable pour réunir les parties et les aider à s'engager dans un processus de négociation soutenu, de bonne foi et sans conditions préalables, afin de parvenir dans des délais raisonnables à un accord global sur toutes les questions relatives au statut permanent.

Mais il sera difficile de réaliser des progrès si les parties ne respectent pas pleinement leurs obligations respectives à l'appui du processus de paix. Nous sommes convaincus qu'il va dans l'intérêt même des parties qu'elles tiennent leurs engagements et cela ne devrait pas être perçu comme un signe de faiblesse, mais comme un gage de force et de confiance dans les efforts de paix.

Conformément à la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer pour appuyer les efforts en faveur d'une reprise et d'une conclusion rapide des négociations. Je crois que le Conseil de sécurité a ainsi une occasion rêvée de faire en sorte que ses résolutions soient respectées et mises en œuvre et de restaurer ses propres pertinence, crédibilité et légitimité en encourageant vigoureusement les efforts pour le règlement de cette

question. Pour qu'il y ait une paix globale dans la région, il est également indispensable d'enregistrer parallèlement des progrès sur les volets israélo-syrien et israélo-libanais, grâce à la conclusion d'accords de paix, notamment ceux visés dans la Feuille de route.

Malheureusement, nous assistons en ce moment à l'inverse. Certaines des mesures fondamentales pour rétablir la confiance ne sont en vue nulle part. La construction du mur de séparation illégal se poursuit au même rythme. Le lacis étouffant de barrages routiers et de permis reste en place, perturbant la vie de la population palestinienne et ajoutant à ses souffrances quotidiennes. Des milliers de Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, sont toujours incarcérés dans les prisons israéliennes. Le blocus inhumain de la bande de Gaza se poursuit, alors que la population tente péniblement de surmonter les destructions et les souffrances humaines considérables qu'elle a subies récemment du fait d'une agression dont personne, malheureusement, n'a à répondre. Israël poursuit en toute impunité ses activités de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et dans ses alentours. Cela est inacceptable.

Compte tenu des graves répercussions qu'ont tous ces éléments sur le processus de paix, la communauté internationale a raison d'exiger d'Israël qu'il gèle toutes les activités d'implantation, y compris celles liées à la croissance naturelle des colonies, démantèle les postes avancés érigés depuis mars 2001 et s'abstienne de tout acte de provocation à Jérusalem-Est et dans ses alentours, notamment les démolitions de maisons et les expulsions. Forcer Israël à respecter ses engagements demeure la véritable pierre de touche du sérieux et de l'importance que la communauté internationale attache à une solution équitable.

La cause profonde du conflit israélo-palestinien est l'occupation des terres arabes. Dans sa dernière déclaration, le Quatuor a à juste titre souligné que la seule solution viable au conflit consistait à mettre fin à l'occupation. Tel est l'objectif ultime que nous n'avons pu atteindre jusqu'à présent au Conseil de sécurité, mais nous ne devons pas le laisser nous échapper plus longtemps. Le cadre de la paix est défini dans toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité; dans le mandat de Madrid, notamment le principe « terre contre paix »; dans la Feuille de route; et dans l'Initiative de paix arabe. Tous ces instruments sont à notre disposition. Le consensus international et l'impératif de paix sont

également indéniables. Nous devons tous agir, maintenant, pour obtenir ce qui est attendu de nous et qui, incontestablement, répond à l'intérêt de notre monde et surtout des peuples palestinien et israélien.

Je voudrais terminer en réaffirmant que le Pakistan appuie pleinement cet objectif et est fermement attaché à la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, sur la base des frontières d'avant 1967.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de participer au présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et de faire part de nos vues sur le sujet. L'Afrique du Sud souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ces derniers mois et ces dernières semaines, il y a eu un mouvement encourageant vers la relance de la quête de la paix au Moyen-Orient. Le bon déroulement des élections au Liban et les initiatives régionales lancées par la Ligue des États arabes pour parvenir à la réconciliation et à l'unité intrapalestiniennes sont des faits nouveaux encourageants, de même que l'allocation prononcée par le Président des États-Unis, M. Obama, le 4 juin 2009. Les réunions organisées récemment entre des responsables de haut niveau des États-Unis et plusieurs dirigeants du Moyen-Orient en vue de promouvoir la paix suscitent également l'espoir dans la région et même au-delà.

Toutefois, ces faits encourageants doivent encore se traduire par des progrès sur le terrain, en particulier dans le territoire palestinien occupé.

Dans les faits, les Palestiniens continuent de subir une occupation qui dure depuis des décennies. Ils traversent des épreuves quotidiennes, ce à quoi s'ajoutent les centaines de points de contrôle qui restreignent leurs déplacements et leur accès. Les incursions violentes de l'armée israélienne dans les territoires palestiniens se poursuivent sans relâche alors que les colonies de peuplement israéliennes s'élargissent et que le mur de séparation s'allonge malgré la condamnation internationale.

L'Afrique du Sud condamne la poursuite du blocus israélien et de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement illégales. Nous demandons

de nouveau à Israël de cesser immédiatement la construction et l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie. L'intensification du programme de démolition de maisons par Israël, à laquelle nous assistons à Jérusalem-Est, constitue une violation grave du droit international, tel que cela a été déterminé d'une façon définitive par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 9 juillet 2004.

Ma délégation continue de trouver préoccupante la construction par Israël du mur de séparation en Cisjordanie. Le Gouvernement israélien a poursuivi la construction du mur de séparation, qui traverse la Cisjordanie, confisquant de larges portions des terres agricoles, des habitations et des commerces palestiniens à cette fin. La construction par Israël du mur de séparation va à l'encontre de la volonté de la communauté internationale.

L'Afrique du Sud a toujours fait preuve de son appui pour les droits du peuple palestinien à créer son propre État. L'appui sud-africain clair et sans faille à la création d'un État palestinien viable est fondé sur sa conviction ferme que seule la solution des deux États peut instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

Nous pensons qu'une vision de coexistence pacifique entre les Israéliens et les Palestiniens, sur la base de la création d'un État palestinien vivant côte à côte en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, est la seule solution durable au conflit. Nous restons convaincus que la négociation est le seul moyen de mettre un terme au conflit et à l'occupation des territoires palestiniens et des autres territoires arabes.

Le Conseil de sécurité ne doit pas négliger la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte d'aider à la réalisation de la paix dans le conflit israélo-palestinien. Ne pas réussir à trouver une solution durable à cette crise, c'est ne pas réussir à donner espoir au peuple palestinien. Nous demandons donc au Conseil, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, d'agir résolument pour régler le conflit israélo-palestinien.

Pour sa part, l'Afrique du Sud continue d'appuyer une solution négociée au conflit israélo-palestinien, sur la base des résolutions et des initiatives internationales, telles que les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, et l'Initiative de paix arabe qui demande la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec l'État d'Israël à

l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

L'Afrique du Sud se félicite de l'organisation réussie d'élections parlementaires au Liban au début du mois dernier. Nous félicitons le Gouvernement libanais pour ses efforts inlassables pour stabiliser le pays suite à l'agression israélienne et à la violation de son intégrité et de sa souveraineté territoriales. Nous trouvons également préoccupantes les explosions qui ont eu lieu le 14 juillet 2009. À cet égard, nous demandons à toutes les parties de pleinement mettre en œuvre la résolution 1701 (2006).

Pour terminer, l'Afrique du Sud continuera d'appuyer tous les efforts visant à établir une paix durable au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Shafi (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et à vous remercier d'avoir organisé la présente séance sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, sous la forme d'un débat public qui nous donne l'occasion de débattre d'une question qui est extrêmement importante pour la sécurité et le développement dans notre région et dans le monde entier. Je tiens également à remercier M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour l'exposé qu'il a fait au nom du Secrétaire général.

Nous continuons de voir les conséquences de la récente agression militaire israélienne sur Gaza, la destruction et les dégâts qu'elle a occasionnés et la détérioration de la situation humanitaire découlant de l'usage disproportionné de la force par l'armée israélienne et de son utilisation d'armes interdites telles que des bombes au phosphore blanc dans des zones résidentielles densément peuplées, ainsi que ses attaques délibérées contre des lieux de culte, des écoles, des hôpitaux et des bâtiments de l'ONU. Ceci est considéré comme un crime de guerre, et ceux qui en sont responsables doivent être traduits en justice. Par ailleurs, le nouveau Gouvernement israélien continue, comme son prédécesseur, d'empêcher l'accès à l'aide humanitaire et aux matériaux nécessaires à la reconstruction.

Ces mesures extrêmement graves ciblent la population à un moment où la communauté internationale est encore plus sensible à la question de la sécurité des civils. Le Conseil de sécurité débat de temps en temps de la question de la protection des civils en période de conflit armé, et l'Assemblée générale a, il y a quelques jours, commencé l'examen de la question de la responsabilité de protéger. Par ailleurs, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales continuent de mettre l'accent sur la nécessité de protéger les droits de l'homme et la sécurité humaine des civils dans le monde entier.

Malgré tout cela, la souffrance des civils palestiniens causée par l'occupation israélienne et ses pratiques illégales non seulement continue, mais s'intensifie. La conscience humaine exige que nous fassions la lumière sur toutes les violations des droits de l'homme commises pendant ce conflit armé. Nous devons veiller à ce que les auteurs de ces crimes ne restent pas impunis.

Nous attendons le rapport de la mission d'établissement des faits créée par le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire à Gaza. Le Gouvernement israélien doit coopérer avec cette mission indépendante internationale et avec son Président, dont l'impartialité est bien connue. Le Secrétaire général a fait un exposé devant le Conseil de sécurité sur le résumé du rapport de l'équipe chargée de l'établissement des faits. Cette équipe a été formée il y a plus de deux mois, et nous attendons toujours que le Conseil prenne des mesures concrètes sur la base des recommandations de l'équipe.

Les autorités israéliennes continuent de construire le mur de séparation et d'agrandir leurs colonies de peuplement dans le but d'annexer, de fait, d'autres territoires palestiniens. Ceci pose une menace à la continuité des territoires palestiniens, qui est considérée comme une condition de base nécessaire à la création d'un État palestinien. Ceci peut donc être considéré comme un acte délibéré cherchant à éliminer toute chance de parvenir à une solution permanente à la situation palestinienne et comme un coup porté aux efforts de médiation internationaux, en particulier ceux du Quatuor international.

L'État du Qatar pense que la solution à la question palestinienne passe par la création de deux États vivant côte à côte en paix. Le Qatar estime que

les tentatives du Gouvernement israélien d'élargir les colonies de peuplement, en particulier celles qui sont situées près de Jérusalem-Est, compromettent les chances de parvenir à une solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Si le Gouvernement israélien cherche à justifier l'expansion de ses colonies de peuplement par ce qu'il appelle la croissance naturelle, nous devons donc insister sur le fait que nous rejetons catégoriquement ce concept, car les colonies de peuplement sont illégales depuis le début et cette croissance n'a rien de naturel. La politique générale en Israël encourage la colonisation dans le territoire palestinien occupé, particulièrement à Jérusalem-Est. Elle le fait par l'aide et les motivations offertes par le Gouvernement pour encourager le transfert de résidents civils israéliens dans le territoire palestinien, en violation du droit international.

Israël continue de violer presque tous les jours la souveraineté du Liban, en particulier son espace aérien. En outre, Israël continue d'occuper le territoire libanais et le Golan syrien. À cet égard, nous réaffirmons que la décision d'Israël d'annexer le Golan syrien est nulle et non avenue. Nous soulignons la nécessité du retour du Golan à la Syrie et du retour du territoire libanais encore occupé au Liban.

Une paix juste, durable et globale dans la région ne pourra être réalisée qu'en se fondant sur le principe « terre contre paix », le mandat consacré par les résolutions pertinentes de l'ONU, et l'Initiative de paix arabe. Cette Initiative de paix arabe a été réaffirmée au sommet de Doha de mars 2009, qui a également indiqué que la poursuite de l'offre de l'Initiative arabe dépend de son acceptation par la partie israélienne. Le nouveau Gouvernement israélien doit donc s'abstenir d'adopter des positions extrémistes. Il doit profiter du désir sincère des Arabes de mettre un terme à la crise au Moyen-Orient.

Pour terminer, ma délégation réaffirme qu'il est nécessaire de garantir la participation de toutes les factions palestiniennes afin d'assurer le succès des efforts de paix. Nos frères palestiniens doivent s'employer sérieusement à réaliser l'unité nationale dans l'intérêt du peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.